

L'UNION PROTESTANTE.

SOCIÉTÉ SECRÈTE ÉTABLIE A GENÈVE.

3e. article.

Lutte contre l'envahissement du papisme.

Voici en quels termes le comité-directeur de la nouvelle société secrète déplore, en terminant son *Manifeste*, les progrès du papisme dans sa petite patrie, la patrie de la foi :

"... Il y a tantôt vingt-neuf ans que nous fûmes vaincus et liés, comme pays protestant, par le seul fait de l'accession de dix-sept communes catholiques ; le traité que nous signâmes fut pour nous une abdication, comme le laissait échapper ce mot spirituel et profond de l'un des principaux personnages de l'époque : Messieurs de Genève dé-enclavent leur territoire et ne voient pas qu'ils enclavent leur religion ! Il disait vrai : dès lors l'ardent désir que Rome avait toujours eu de reconquérir Genève passa à l'état de projet, et du projet à l'exécution ; car on sait que cette puissance est en fond d'habileté comme d'ambition. Multiplier les catholiques dans le canton et tout particulièrement dans la ville, faciliter l'arrivée et l'établissement de marchands, d'ouvriers et de domestiques étrangers, transformer graduellement ces recrues en citoyens du pays en les incorporant au sol par des relations et des mariages et en les aidant, au besoin, à acquérir la bourgeoisie : telle a été et telle est encore la marche prescrite de loin et fidèlement suivie de près, marche d'autant plus infailible qu'aucun genre de moyens ne manque pour la secondar. Genève, en 1814, au moment où elle sortait des mains de la France, comptait environ 3,000 catholiques dans la ville, aujourd'hui vingt-huit ans après, ce nombre est plus que doublé. En vain quelques sentinelles plus clairvoyantes nous disaient : Garde à vous ! une indifférente quiétude, sous le beau nom de tolérance, fermait les yeux sur le péril pour n'avoir pas à y parer. Cité puissante coalition contre notre petite patrie, la patrie de la foi, cachait si bien ses moteurs et ses leviers, ménageait si bien son insensible action, que nous nous obstinions à n'y pas croire ; les récomens eux-mêmes ne nous apprenaient rien. C'est dans ces derniers temps seulement que d'habiles et vigilants citoyens, par le simple exposé des chiffres et leur évident commentaire, nous faisant toucher au doigt l'imminence du péril, ont compté au protestantisme genevois les jours qui lui restent à vivre. L'invasion du papisme n'est plus un avenir problématique, une possibilité, ni même une simple vraisemblance, c'est une marche régulièrement montante dont on peut calculer la durée par pieds et par heures, et dire quand et comme elle couvrira la place. Les choses en sont au point que le jésuitisme, sûr de la place, entonne déjà le chant de victoire..."

"..... Y a-t-il des remèdes au mal ou tout au moins des préservatifs à prendre contre son accroissement ? Nous le pensons ; mais nous ne prétendons pas toucher ici cette difficile et délicate question, dont la solution devra précisément ressortir de nos recherches communes et plus encore des événements que susciteront, pour nous venir en aide, la divine Providence, si nous savons seulement y être attentifs et en profiter. Nous ne voulons qu'indiquer les moyens qui ont déjà, dans l'Union, force de chose jugée, et jalonné la route aux idées nouvelles qui pourraient surgir..."

Voilà qui est étrange : un mal affreux ronge la patrie de la foi, on a ou du moins on croit avoir des remèdes efficaces, et l'on n'ose pas même les faire connaître aux associés. Que le Comité attende que le temps soit venu, afin de demander à ses frères occasionnellement séparés de se fondre pour ne faire qu'un troupeau, cela se conçoit de la part de gens qui déclarent n'attacher aucune importance aux croyances et se mettre peu en peine des diversités. Mais les envahissements du papisme, grand Dieu ! vous avez les moyens d'y mettre un terme, et ces moyens vous ne les employez pas. Que dir-je ? vous ne voulez pas même les indiquer à vos frères et amis. Ou le Comité a bien peu de confiance en ses sections, ou les remèdes dont il parle sont bien repoussants ? Quoiqu'il en soit, voyons ceux qui ont déjà dans l'Union force de chose jugée. Ce qu'on a vu ainsi dans le secret de l'association pourra donner quelque idée de ce qu'on n'ose encore dire dans le secret plus profond du Comité Souverain.

D'abord on a soin de remarquer que quelque tort qu'on ait pu avoir en admettant des citoyens qui ont au fond deux patries et dont le vrai gouvernement est Rome, ils n'en sont pas moins nos concitoyens. Il ne faut pas oublier, et d'ailleurs, si le devoir commande la justice, l'intérêt de l'union impose également une prudente circonspection. C'est pourquoi, agissons avec suite et fermeté, mais sans bruit, sans inutile jactance, sans attirer sur

nous l'attention.

"... L'Eglise romaine nous a suffisamment montré le prix du silence, elle qui est restée vingt-huit ans à nous enlacer, sans rien laisser transpirer de ses projets et de ses espérances. Rappelons à ce propos l'indispensable nécessité de respecter religieusement le mystère dont on a cru devoir envelopper la composition du comité, ne doutant pas qu'à la moindre indiscretion sur ce point, la malice des adversaires ne se prévalût avidement de la connaissance des noms pour jeter de la défiance sur les intentions et caractères de personnes, et, par-là même, du discredit sur toute l'œuvre. Ces préliminaires dûment entendus, venons aux remèdes.

"Il y en a de matériels, il y en a de moraux.

"Les moyens matériels sont, les uns du ressort de l'Etat, les autres du ressort des particuliers. Les mesures gouvernementales ou politiques consisteraient, par exemple, à porter au libre établissement certaines restrictions du genre de celles qu'ont introduites dans leur législation quelques cantons placés dans des circonstances analogues aux nôtres.

"Cette question ayant été récemment traitée avec toutes les lumières et toute la franchise qu'elle requiert, par un de nos publicistes les plus distingués, ce qui reste maintenant à faire aux membres de l'Union, c'est de prendre individuellement ou dans leurs sections, une connaissance approfondie des mesures par lui proposées, afin, s'ils les approuvent, d'en secondar l'introduction de toute leur influence directe ou indirecte, ou tout au moins pour appeler par leurs votes, dans nos conseils, des citoyens disposés à les soutenir. Si nous parvenons à décider tout ce qu'il y a de vieux sang genevois à exercer de-ormais ses droits électoraux, et à faire en vue du premier de nos intérêts, no re avenir protestant, en donnant à cette considération le pas sur toute autre, et en sachant même lui faire, au besoin, le sacrifice des préférences politiques ; si, di-ens-nous, ce point seul était gagné, nous aurions déjà beaucoup fait pour le pays ; car le soin de notre nationalité demande plus que jamais, au timon de l'Etat, des hommes fermes et habiles, mais avant tout religieux..."

"Les remèdes matériels qui rentrent dans le domaine privé, se résument en ceci : Arrêter l'émigration catholique, chacun pour notre part, en favorisant plus spécialement, et de toutes manières, les coréligionnaires, pour diminuer d'autant les chances de lucre que les étrangers, sans distinction de culte, trouvaient dans notre ville, et qui leur ont jusqu'ici servi d'appât."

Le Comité ne veut pas que les associés rompent, pour cette seule cause, avec les employés catholiques qui les ont honoralement servis. Une pareille dureté indisposerait contre la religion au nom de laquelle on la commettrait. Mais dès qu'il s'agit d'engager de nouveaux sujets, de contracter de nouveaux rapports de commerce ou d'affaires, il est de devoir étroit pour tout protestant de choisir, sinon exclusivement du moins avec une haute préférence, des domestiques, des fournisseurs et des ouvriers nationaux, et, entre les nationaux, ceux de son culte, hormis toutefois le cas où il aurait quelque espérance fondée d'amener une âme à la vérité.

Le Comité a déjà attiré sur cette question l'attention des sectionnaires, par sa circulaire du 10 février, mais il ne veut pas que la tendance ci-dessus devienne l'objet d'un règlement formel de la Société. Un système impérieux et inflexible à cet égard, une mesure de ce genre, unanimement et brusquement adoptée, aurait de fâcheux contre-coups et ferait un éclat fatal à la paix. De plus, elle risquerait d'être impraticable, dans le cas fort probable où les protestants n'offriraient plus qu'une infériorité marquée sur les catholiques.

Tout ce que le Comité pouvait faire, c'était de satisfaire aux plaintes si souvent exprimées sur la difficulté de trouver de bons employés protestants, en ouvrant aux domestiques, aux ouvriers et aux fermiers, un bureau de placement qui commandât la confiance. Les sections savent déjà que cet établissement a été organisé et placé sous la surveillance de l'un de ces départements du Comité. Mais pour que cette substitution insensible des protestants aux catholiques, dans l'emploi journalier, ait chance de s'effectuer, il est clair qu'il faut, avant tout, arriver à lever l'objection tirée de l'opinion fautive, ou tout au moins exagérée, nous aimons à le croire, mais trop accréditée, que le service des catholiques est préférable à celui des protestants. Il faut que l'Union fasse un effort vigoureux et soutenu pour enflammer d'honneur la population protestante, et la pénétrer de l'urgente nécessité qu'il y a pour elle à ne pas se laisser enlever, en les dédaignant, des industries moins brillantes, peut-être, mais plus sûres ; à réduire le plus possible